

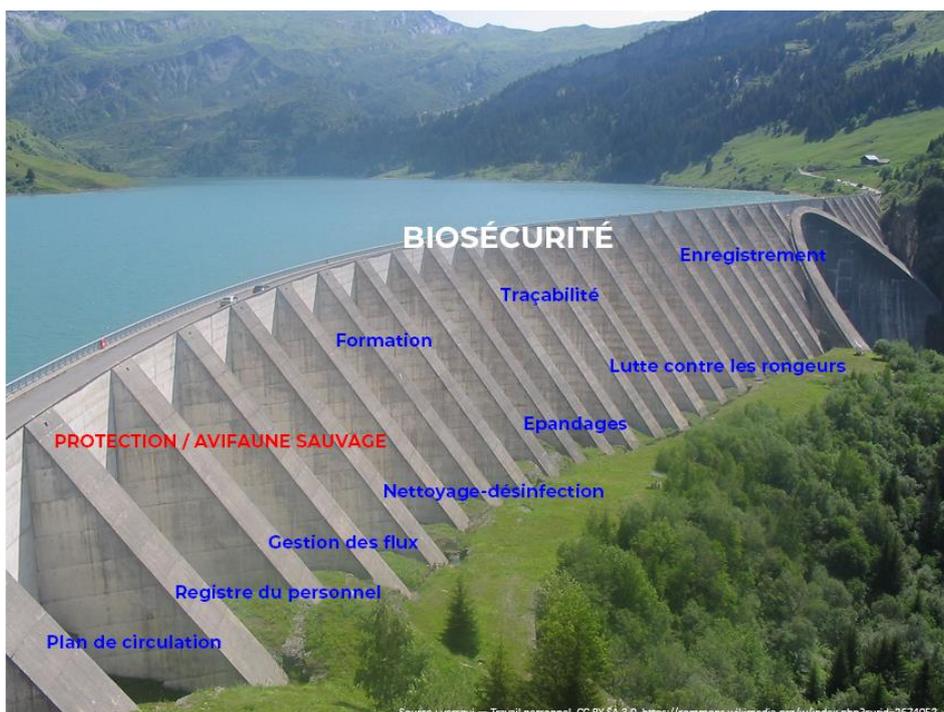


Plume Verte #60 :

Influenza Aviaire : maintenir un haut niveau de biosécurité.

Un niveau record de détections d'IAHP (Influenza Aviaire Hautement Pathogène) H5N1 et de mortalités associées ont été observés sur les oiseaux sauvages présents en importantes colonies sur leurs sites de nidification le long des côtes Manche-Atlantique depuis la mi-mai et tout au long de cet été, **suggérant une endémisation de la maladie dans le compartiment sauvage sur le territoire national**. Au-delà de ce premier constat, les nouvelles détections en élevage et faune captive ainsi que dans l'avifaune sauvage depuis août indiquent **d'ores et déjà une très probable importante contamination des voies de migration des oiseaux sauvages sur le territoire national**. **La possibilité que la présence de l'infection dans certaines populations sauvages n'entraîne pas de surmortalité notable est fortement suspectée**, en particulier dans les populations de canards sauvages. Cela peut contribuer à sous évaluer l'étendue des zones où des virus IAHP sont présents au sein des populations d'oiseaux sauvages.

Les risques d'introduction primaire (de l'avifaune sauvage vers le compartiment élevage) **ainsi que les risques de diffusions secondaires** (d'élevage à élevage) **vont augmenter fortement dans les semaines à venir** du fait de l'amplification des migrations d'oiseaux sauvages et de conditions climatiques qui vont devenir plus favorables à la « survie » de virus infectieux d'IAHP dans l'environnement (baisse des températures, baisse de l'ensoleillement et des rayonnements UV, augmentation de l'humidité etc.). **Une mobilisation générale est donc indispensable** pour faire face à ces risques majeurs : renforcement de la surveillance événementielle et respect strict des mesures de biosécurité dans tous les maillons (de l'amont à l'aval) des filières de production avicole mais également pour le monde de la chasse.



Le barrage, image de la construction d'un plan de **biosécurité solide**, retient tout ce qui ne doit pas le franchir. En situation exceptionnelle de pression, il peut déborder, mais cela ne remet pas en cause l'efficacité de sa construction dans 99% des épreuves qu'il peut subir.

Maintenez ferme la Biosécurité !

Protection contre l'avifaune sauvage

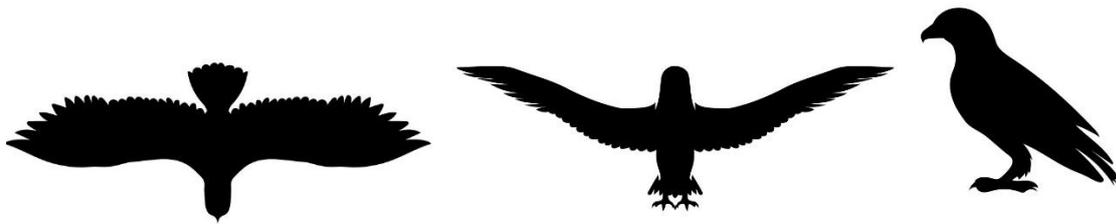
Les oiseaux de l'environnement naturel font partie des points auxquels l'élevage des volailles doit s'adapter.

Chaque année, les populations d'oiseaux augmentent fortement entre le début du printemps et l'automne, après les périodes de nidification et d'émancipation des jeunes. Deux fois par an, les populations d'oiseaux se modifient profondément à la suite des migrations ascendantes Sud-Nord et descendantes Nord-Sud. Ces mouvements migratoires offrent une opportunité de brassage important entre les populations estivantes et les populations hivernantes, ainsi qu'avec les populations locales sédentaires. Les oiseaux communs observés autour des élevages (étourneaux, moineaux, bergeronnettes, pigeons, tourterelles, rouges-queues, ...) sont susceptibles d'être régulièrement en contact avec des oiseaux de passage (canards, cygnes, hérons, aigrettes, goélands, mouettes, ...) le plus souvent auprès de mares ou d'étangs. Sur les grandes retenues d'eau, les anatidés migrateurs (canards et oies) peuvent être très nombreux en hiver et se mélanger aux populations locales (colverts, grèbes, foulques, ...). Le lien entre ces différentes espèces de l'avifaune sauvage et aux différentes périodes de l'année donne une perspective claire du risque encouru par les élevages de volailles. **La protection contre l'avifaune sauvage est mentionnée au point 7 de l'arrêté Biosécurité du 8 février 2016 dont l'application est impérative et obligatoire.** Elle vient en plus des autres points incontournables, en particulier le **respect des zones de franchissement** et la **bonne utilisation du sas sanitaire**. Cette protection contre l'avifaune sauvage demande une **étanchéité irréprochable du bâtiment d'élevage**, des **grillages anti-oiseaux en état** tant aux entrées d'air qu'au lanterneau, des portes et portails maintenus fermés toute la durée du lot, etc ...

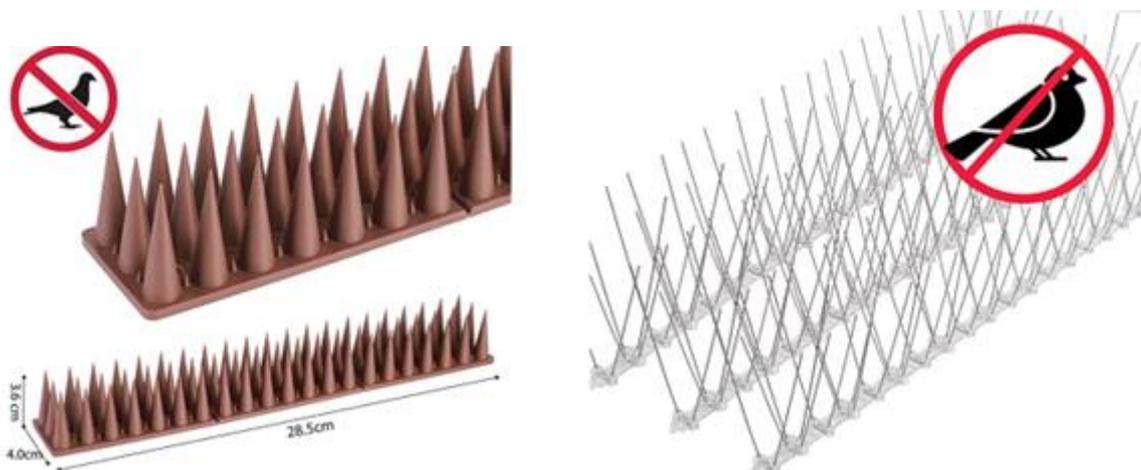
D'autres points ne sont pas mentionnés et revêtent une **importance non négligeable** :

- 1- **OBSERVATION** : Connaître les oiseaux présents dans l'environnement proche de l'élevage permet d'évaluer le risque encouru : étang ou mare de proximité ? Canards ? Cygnes ? Hérons, foulques, limicoles ... ? Quels petits oiseaux autour du bâtiment : étourneaux ? moineaux ? Mouvements des oiseaux ? Envol de canards passant au-dessus du bâtiment ? Nombreux goélands en hiver sur les champs en proximité ? Petits passereaux à l'abri sous les jupes du bâtiment ? Nidification sous les jupes ? Sur la citerne à gaz ? Dans le pied du silo ? Dans le lanterneau ? Dans l'isolation par absence de closoirs sous les tôles de toiture ? Etourneaux ou pigeons en nombre sur les silos ? Le toit du bâtiment ? Perdrix ou faisans à proximité ? Il est préconisé d'enregistrer, de noter **toute observation de déplacement d'oiseaux autour des bâtiments**.
- 2- **EFFAROUCHEMENT** : Effaroucher les oiseaux peut être difficile. Canons interdit, empoisonnement ou tir à proscrire absolument, chats sanitaires très déconseillés. **Reste les silhouettes de rapaces à poser** sur les silos, pignons et/ou parois extérieures, ou les silhouettes rigides à fixer sur un filin en haut d'une perche pour agitation par le vent. Système d'effarouchage connu pour éloigner les passereaux des surfaces vitrées, il n'est pas toujours très efficace en élevage mais montre la prise de conscience du risque sanitaire et la volonté d'y trouver une solution. A découper/coller à partir de bâche noire ou découper/suspendre à partir de vieux clichés radiologiques.





- 3- **DEFAVORISER LES ZONES DE REPOS** : Les traverses sous les jupes des bâtiments sont des lieux intéressants de repos de petits passereaux, juste en-dessous des entrées d'air, ou plus haut pour la nidification. **Ces endroits peuvent être équipés de pics anti-perchage sur les zones de repos (sous jupes et en pignon) pour devenir défavorables à servir de perchoirs.**



- 4- **LES FIENTES / SOURCES DE CONTAMINATIONS** : Autour des bâtiments, sous les jupes, aux pignons, sur les zones bétonnées, sur les parois, des fientes d'oiseaux de proximité sont souvent observées. Elles sont sources potentielles de contamination par l'Influenza !

La première lutte consiste à observer où se positionnent les fientes en général, et à **pulvériser un désinfectant sur ces zones souillées** tant sur les zones bétonnées au sol, que sur les parois ou sous les jupes. La seconde méthode de lutte sera de rendre ces zones peu propices au perchage ou au nichage, en posant les closoirs nécessaires sous les ondulations des tôles de toiture.



Exemples de souillures par fientes en zones de repos ou de nidification

